



Appel à candidature POLLEC 2022

Programme de travail

Sur proposition du Ministre wallon de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement de Wallonie a validé le 22 octobre 2022, le lancement auprès des communes d'un nouvel appel à candidatures lié à la politique locale Énergie-Climat (POLLEC).

L'appel POLLEC 2022 vise à inciter les pouvoirs locaux à engager un·e coordinateur·trice en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre son plan d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC), dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires.

La commune doit définir un programme de travail comprenant 6 actions prioritaires à mettre en œuvre durant la durée du subside (36 mois).

Le Conseil communal du 2 février 2023 a validé les actions suivantes¹:

Pollec Programme de travail 2023-2026	
Actions prioritaires	
1	Création d'outils à destination des citoyens, du personnel communal et des utilisateurs des bâtiments communaux en vue de sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie "URE" et au développement durable
2	Coordination des actions liées à la précarité énergétique mises en œuvre par les différents services communaux.
3	Rénovation énergétique des bâtiments communaux. Stratégie Immobilière Globale Long Terme
4	Modernisation de la flotte de véhicules communaux (véhicules électriques ou hybrides) et achats de vélos électriques. En parallèle, installation de bornes électriques de rechargement.
5	Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique
6	Développer et coordonner des actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'appel à projet "biodiversité"

¹ AP 5 était initialement l'AS1. Inversion réalisée lors du dépôt du rapport annuel 2024

Les communes ont la possibilité d'inscrire 5 actions subsidiaires à leur programme.

Le Collège communal a déterminé les actions suivantes :

Actions subsidiaires de la commune de Saint-Georges-sur-Meuse	
1	Réflexion sur le plan de mobilité et sur la mobilité douce
2	Sensibilisation et promotion des modes de déplacement doux et alternatifs dans les écoles, les entreprises et à destination des citoyens
3	Eclairage public : remplacement par du LED et réduction des horaires d'illumination des éclairages décoratifs
4	Création d'une association de citoyens rattaché à une coopérative existante en vue de financer en tant que tiers investisseur une installation d'énergie renouvelable
5	Lutte contre les risques d'inondation et de mécanismes de temporisation du rejet des eaux pluviales